



Financer ses études à ICN BS

1. Quelle est la personne chargée des questions de financement des études dans votre école ?

Deux personnes peuvent être contactées pour ces questions :

- Sandra GRANDEMANGE, responsable du service Comptabilité,
- Céline GRENEZ, responsable du service Admissions/Inscriptions.

2. Comment les professeurs de CPGE ou vos futurs étudiants peuvent-ils la contacter ?

- Sandra GRANDEMANGE : 03 54 50 25 97 - comptabilite@icn-groupe.fr
- Céline GRENEZ : 03 54 50 25 57 - inscriptions@icn-groupe.fr

3. Qui est-il possible de joindre en juillet et en août lorsque des questions urgentes de financement se posent ?

Une permanence est assurée durant tout l'été. Vous pouvez joindre à tout moment les 2 personnes référentes citées ci-dessus.

4. Quelles sont les modalités permettant aux étudiants modestes de bénéficier d'une éventuelle exonération ou réduction des frais de scolarité ? Offrez-vous des facilités de paiement ?

Différents dispositifs sont proposés par ICN Business School afin d'aider les étudiants modestes :

- **Commission sociale ICN :**

La commission sociale est chargée d'instruire les dossiers soumis aux services financiers de l'école par les étudiants en difficulté. Pour aider les étudiants à faire face à des difficultés ponctuelles, cette commission peut accorder des exonérations partielles des frais de scolarité ou proposer un échelonnement du paiement des droits. Dans tous les cas, elle permet d'offrir un accompagnement personnalisé. Les décisions rendues par la commission se fondent sur des critères à la fois financiers et académiques.

- **Bourses accordées par l'école :**

ICN accorde des bourses intégrales aux étudiants entrant en 1^{ère} année du programme Grande Ecole, dont le dossier aura été retenu. La commission sociale examine les dossiers de demande de bourses intégrales et ses décisions sont rendues uniquement sur des critères financiers et sociaux, afin d'aider les étudiants en difficulté.

- **Bourses accordées par le fonds de dotation ICN :**

En soutien des 2 mesures exposées ci-dessus, le fonds de dotation ICN propose des bourses sous conditions de ressources financières à destination d'étudiants de 1^{ère} année du programme ICN Grande Ecole.

Pour plus d'informations sur toutes les bourses possibles :

<http://www.icn-groupe.fr/fr/icn-business-school/espace-inscriptions/bourses-d-etudes>

- **Apprentissage :**

ICN offre également, sur son site de Metz, la possibilité à ses étudiants de suivre une spécialisation en apprentissage à partir de la 2^{ème} année du programme ICN Grande Ecole, dans le domaine du Management de la Supply Chain et des achats. Ces étudiants sont exonérés des frais de scolarité (hors frais annexes).

- **Facilités de paiement :**

Pour tous ses étudiants, ICN offre la possibilité d'un paiement échelonné (30% d'acompte puis 6 prélèvements d'octobre à mars). Des échéanciers personnalisés sans frais supplémentaires peuvent également être proposés aux étudiants qui en font la demande auprès des services financiers.

5. Avez-vous un (des) partenariat(s) privilégié(s) avec des établissements bancaires ou financiers qui peuvent offrir des facilités à vos étudiants ?

ICN a noué des accords avec plusieurs banques (Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne, CIC Est, La Banque Postale) pour permettre à ses étudiants d'obtenir des prêts à taux d'intérêts préférentiels et une franchise autorisant le remboursement après la fin des études.

Pour plus d'information sur les offres des banques partenaires d'ICN BS :

<http://www.icn-groupe.fr/fr/icn-business-school/espace-inscriptions/offres-bancaires>

6. Offrez-vous la possibilité d'une réduction des frais de scolarité, en échange de services rendus à votre école ? Si oui, quelles en sont les modalités ?

Non, ICN n'offre pas cette possibilité.

7. Existe-t-il chez vous un système de bourses sur critères sociaux ou d'excellence ? Si oui, quelles sont les conditions permettant d'en bénéficier ?

Pour pouvoir bénéficier de bourses accordées par l'école ou le fonds de dotation, il faut déposer un dossier auprès de la commission sociale et/ou auprès du fonds ICN (voir détails sur ces dispositifs à la question 4).

Pour plus d'informations sur les bourses :

<http://www.icn-groupe.fr/fr/icn-business-school/espace-inscriptions/bourses-d-etudes>

8. Votre école propose-t-elle en interne des « jobs » à ses étudiants (à la cafétéria par exemple) ?

Cela peut arriver de manière ponctuelle (ex : transcription audio/texte de travaux de recherche).

9. Peut-on suivre sa scolarité en alternance ou par apprentissage ? Quelles sont les modalités d'accès à ces parcours ?

Oui, cela est possible à partir de la 2^{ème} année du programme ICN Grande Ecole, où l'une des spécialisations est proposée en apprentissage sur le campus ICN Metz.

L'admission en voie apprentissage repose sur un processus de sélection spécifique. L'étudiant constitue un dossier dans lequel il expose son projet et sa motivation pour cette spécialisation ; il doit également fournir une liste des entreprises qu'il a contactées.

Dans un deuxième temps, le responsable de cette filière reçoit en entretien l'étudiant et envisage avec lui la façon de poursuivre ses démarches de recherche de contrat. Ce processus de sélection vise à évaluer notamment le degré de maturité de l'étudiant pour un parcours en apprentissage, ainsi que la qualité de son dossier académique.

L'admission définitive est prononcée à partir d'une liste ordonnée de candidatures et du nombre de places disponibles.

10. Existe-t-il une « junior entreprise » susceptible de générer des rémunérations pour les étudiants qui la font vivre ?

Oui, l'association ICN Junior Conseil a recours aux étudiants ICN pour réaliser certaines des prestations proposées aux entreprises.

11. Existe-t-il un système de monitorat rémunéré ?

Non, cela n'existe pas à ICN.

12. Organisez-vous des concours dotés de prix dont peuvent bénéficier vos étudiants ?

Oui, l'école organise notamment les 2 concours suivants :

- **ICN Creative Awards :**

Depuis 2012, ICN Business School organise chaque année, avec le soutien du fonds de dotation ICN, un concours « ICN Creative Awards » qui vise à mettre en valeur et récompenser les projets menés par les étudiants sur le concept « Une idée, un objet ». Cette initiative fait écho au positionnement de l'école sur la notion de créativité qui se traduit par le développement personnel de ses étudiants et son engagement depuis plus de 15 ans dans l'Alliance Artem.

A destination des étudiants de 1^{ère} année du programme Grande Ecole, cette innovation pédagogique mobilise la créativité des étudiants et les initie à la transdisciplinarité et au travail autonome. Les étudiants sont amenés à définir, avec l'aide d'un tuteur, un projet sur une thématique Arts, Sciences, Business. Pour conclure l'année, une exposition des réalisations est organisée en mai. Les étudiants doivent alors convaincre de l'intérêt et de la pertinence de leur objet un jury composé de représentants des milieux professionnels, de membres du fonds de dotation ICN, et de l'école.

Trois prix sont remis à l'issue d'une délibération, pour récompenser les 3 meilleurs projets :

- Le prix de l'originalité avec un chèque de 500 €,
- Le prix du jury avec un chèque de 750 €,
- Le grand prix avec un chèque de 1 000 €.

- **Trophées Startem :**

L'Association Artem Entreprises réunit plus de 40 entreprises parmi les plus importantes de la région, qui participent activement à la réussite d'Artem, parce que leurs dirigeants ont conscience qu'à l'avenir, la transversalité sera de plus en plus nécessaire à la performance des cadres et donc des entreprises.

Les ateliers Artem (journée hebdomadaire de 2^{ème} année qui rassemble les étudiants des 3 écoles sur des projets concrets) sont un moment pédagogique privilégié pour les étudiants qui apprennent à mener ensemble un projet commun. Dans le cadre de ces ateliers, des groupes d'étudiants sont amenés à travailler avec des entreprises, à la recherche d'un œil neuf et créatif, qui leur proposent des sujets de réflexion sur des thématiques variées liées à leur entreprise ou leur secteur d'activité.

Après plusieurs mois d'immersion dans les entreprises, l'ensemble de ces projets concourent en fin d'année aux Trophées Startem pour être récompensés par 2 prix, le prix du jury et le prix du public, permettant de remporter 1 500€.

13. Disposez-vous de partenariats avec des collectivités locales ? Les étudiants peuvent-ils éventuellement bénéficier du soutien d'un fonds de solidarité ?

Non. C'est pourquoi ICN s'appuie sur le soutien de ses banques partenaires et des entreprises via son fonds de dotation.

14. Quelles informations communiquez-vous aux étudiants sur les aides au logement (Loca Pass, APL, Crous, foyers étudiants) ?

Pour toute information sur les possibilités de logement à proximité des campus ICN et aides :

<http://www.icn-groupe.fr/fr/icn-business-school/vie-sur-les-campus/logement>

Le service Admissions / Inscriptions dispose également d'informations plus précises de la part du CROUS notamment, qui sont communiquées aux étudiants par voie d'affichage et flyers, pour le logement comme pour les possibilités de bourses.

15. Disposez-vous d'une fondation qui peut venir en aide aux étudiants traversant des difficultés financières ?

Oui, le fonds de dotation ICN accorde chaque année des bourses d'études, dont les modalités sont décrites ci-dessus au point n°4.

16. Vos étudiants peuvent-ils bénéficier des aides allouées par les grandes fondations (Fondation de France, Fondation Georges Besse, etc.) ?

Oui, cela peut arriver. L'école est habilitée à recevoir des dons, de la part de grandes fondations comme de donateurs privés, en aide aux étudiants.